RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-et-un, à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs BOUTRY Christophe, BRETON Serge, DE VAULX Louise, DESFORGES-DESAMIN Dominique, DESMAZIERS Karine, DUFFAUT Martine, JEROME Julie, LEDUC Jean-François, NEUFOND Alexandra, RESSORT Richard, THEVENIN Régis, TOGNON Marie-Christine

Absents excusés : Mme BOUCHE Mélanie, Mr FINAT Patrick

Madame Louise de VAULX été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée l’autorisation de reporter au prochain Conseil Municipal les deux premiers points de l’ordre du jour, à savoir : Créations de postes et modification du tableau des effectifs, afin que la Commission d’Administration Générale en prenne connaissance.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l’unanimité et Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la demande du Conseil Départemental afin de disposer de la salle des fêtes le 29 octobre prochain pour la vaccination des personnes de plus de 65 ans (3ème dose),

- de l’organisation d’un concert irlandais le 23 octobre à la salle socio-culturelle. Les recettes seront redistribuées aux associations de la commune. L’entrée est fixée à 5 Euros, dans la limite de 250 personnes.

- de la présentation de la première ébauche du projet d’aménagement des espaces publics du centre bourg par le Cabinet Perspectives, le 29 septembre à 19 heures.

***Contrat Enfance Jeunesse – Transposition et remplacement de la Convention Territoriale Globale (CTG) à conclure entre la CAF de l’Allier et Moulins Communauté***

Un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018/2021 avait été signé entre la CAF et la Commune afin notamment de percevoir la prestation de service pour l’accueil de loisirs périscolaire.

Ce contrat va être dénoncé par anticipation compte tenu de la démarche engagée par le CAF de l’Allier et Moulins Communauté pour l’élaboration, la conclusion et la mise en œuvre d’une Convention Territoriale Globale (CTG).

Ce nouveau dispositif permettra de mieux répondre aux besoins et remplacera le CEJ.

La transposition du CEJ vers la CTG permettra de bénéficier des nouveaux modes de financement dès 2021. Ceux-ci sont plus favorables et fournissent une garantie de soutien sans interruption.

***Travaux bâtiment « 3 rue de la Gare »***

Les travaux de réhabilitation de ce bâtiment en pharmacie seront réalisés par les entreprises suivantes :

- Gros œuvre : RBTP 15 954.00 € H.T.

- Menuiseries aluminium extérieures : AFP 6 485.30 € H.T.

- Plâtrerie, peinture, menuiseries bois intérieures : SAS FLEURY 15 841.80 € H.T.

- Sol : SARL LEPAGE 5 075.00 € H.T.

- Electricité : EIRL COTTIN 10 063.00 € H.T.

- Climatisation, sanitaire : SAS FONTAINE FRERE 5 756.55 € H.T.

***Sécurisation des espaces publics par la mise en place de vidéoprotection – Demande de subvention au Conseil Régional***

Dans le cadre des travaux pour la reconquête du centre-bourg, il a notamment été prévu la sécurisation des espaces publics par la mise en place de vidéoprotection.

Dans un premier temps, la rue du Fouillon et le site de la salle socio-culturelle seront équipés de caméras de vidéoprotection. Le montant estimatif des travaux s’élève à 10 682.49 Euros hors taxes.

Une demande de subvention sera adressée au Conseil Régional.

***Revitalisation Centre-Bourg***

Dans le cadre des travaux de revitalisation du Centre-Bourg (notamment l’aménagement d’un city-stade, la requalification de la place du Monument aux Morts et la réhabilitation du rez-de-chaussée de la gare) une aide sera demandée à Moulins Communauté, sous la forme d’un fonds de concours.

***Dissimulation du réseau basse tension aux abords de la voie verte (Chemin du Port)***

Il est prévu la dissimulation de la portée de câbles basse tension dans le chemin descendant à la rivière (Chemin du Port) dans l’optique de la création de la voie verte. Les travaux vont être réalisés par le SDE 03. Le montant des travaux s’élève à 5 100 Euros. Déduction faite du financement du SDE 03, soit 3 570 Euros, la contribution à la charge de la commune s’élèvera à 1 530 Euros et sera étalée sur la cotisation des 5 prochaines années.

**RAPPORT DES COMMISSIONS :**

***COMMISSION D’ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

- Les plannings du personnel affecté aux écoles et à la cantine ont été remis à jour lors de la rentrée scolaire et validés par les personnes concernées.

- Un agent polyvalent (ménage, cantine, garderie) sera recruté pour palier au départ de l’agent en poste à l’issue de son CDD.

***C.C.A.S. :***

- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 03 octobre. Le passe sanitaire sera obligatoire

- CAPAMAM a fait don d’une tablette à destination des personnes âgées.

- Le projet FACE va être repris.

***COMMISSION TECHNIQUE (travaux) :***

- Le projet de travaux d’aménagement du rez-de-chaussée de la gare est présenté (plans, estimatif). L’appel d’offres a été mis en ligne, avec également parution dans la presse. L’ouverture des plis est prévue le 08 octobre, après-midi. L’objectif est un démarrage des travaux début novembre.

- Suite aux effractions de 2020 au foyer du stade et au local pétanque, les devis de de réfection ont été signés. Les travaux devraient débuter prochainement.

- La commission s’est réunie afin d’étudier la future implantation des ateliers municipaux. Plusieurs emplacements ont été évoqués, dans des bâtiments désaffectés, sous réserve de travaux de réaménagement conséquents. Il a également été proposé la construction d’un bâtiment neuf sur un terrain communal « rue de la Feuille ».

Cette dernière hypothèse semblerait la meilleure solution et reviendrait sans doute moins cher que la réhabilitation d’un ancien bâtiment.

Ce projet devrait se concrétiser au printemps 2022, avec un dépôt des demandes de subventions avant le 15 février.

- Les travaux de réfection du mur du cimetière devraient être terminés sous quinzaine.

- Dans le cadre du projet de construction d’un city stade, la commission effectuera des visites dans les communes disposant de cet équipement.

***COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE et RÉCEPTIONS***

- Une réunion a eu lieu avec l’Office du Tourisme et un technicien du Conseil Départemental afin d’examiner les circuits de randonnées sur la commune. Dans un premier temps, le circuit existant du Riau est conservé (14.5 kms). Par contre, le lieu de départ sera modifié. Il partira désormais de la « place du Marché », avec possibilité de le réduire (7 kms).

***QUESTIONS DIVERSES***

- De nombreux problèmes d’incivilités ont été constatés (circulation à l’envers dans le rond-point de la rue de l’Europe, sens interdit de la rue de la Feuille non respecté, stationnements gênants devant les écoles…).